

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Date des élections: 16 mai 1978

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de la République dominicaine, le Congrès, se compose de la Chambre des Députés et du Sénat.

La Chambre des Députés comprend 91 membres élus pour 4 ans dans les provinces et le District national, à raison d'un député par tranche de 50.000 habitants et par fraction de 25.000 habitants; chaque province est représentée par, au moins, deux députés.

Le Sénat est fort de 27 membres élus pour 4 ans, à raison d'un pour chacune des provinces et d'un pour le District national.

Système électoral

Sont électeurs, les citoyens dominicains, soit âgés de 18 ans révolus, soit mariés ou ayant été mariés, à l'exception des membres des forces armées et de la police. Sont privées de leur droit de vote, les personnes condamnées pour trahison, espionnage ou conspiration contre la République, coupables d'avoir porté les armes contre elle ou d'avoir contribué ou participé à une attaque perpétrée contre elle; ce droit est suspendu pour les personnes condamnées pour crime (sauf cas de réhabilitation), les interdits judiciaires légalement déclarés tels (pour toute la durée de l'interdiction) et enfin les personnes qui ont accepté, sans avoir reçu l'autorisation du pouvoir exécutif, un emploi ou une fonction qui leur a été offert par un Gouvernement étranger.

Les listes électorales sont révisées régulièrement tous les 10 ans mais le Comité électoral central peut demander leur révision à n'importe quel moment. Le vote est obligatoire pour tous les citoyens.

Sont éligibles, à l'une ou l'autre Chambre, les citoyens dominicains âgés de 25 ans révolus, en pleine possession de leurs droits civils et politiques, natifs de la circonscription pour laquelle ils se portent candidats ou y ayant résidé pendant au moins cinq années, sans interruption. Le mandat parlementaire est incompatible avec toute autre fonction publique.

Les candidats doivent être désignés par un parti politique reconnu par le Comité électoral central; ils sont choisis par une convention du parti qu'ils

représentent. Les partis soumettent ensuite ces noms au Comité électoral compétent. Les candidats indépendants peuvent se présenter à la condition d'être soutenus par un groupe politique ayant une organisation et un programme comparables à ceux d'un parti politique.

Les députés sont élus dans les provinces et le District national au scrutin de liste bloquée avec répartition proportionnelle des sièges selon la méthode d'Hondt. Les sénateurs, quant à eux, sont élus au scrutin uninominal majoritaire.

Des substituts, choisis en même temps que les titulaires des sièges, pourvoient aux vacances survenant en cours de législature.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections législatives se sont déroulées en même temps que les présidentielles.

Avant les élections, le Président sortant, M. Joaquin Balaguer, du Parti réformiste conservateur (PR), et les dirigeants du principal parti de l'opposition, le Parti révolutionnaire dominicain centriste (PRD), avaient conclu un pacte de « non-agression » pour garantir une campagne électorale pacifique. Aux termes de l'accord, comme l'a déclaré M. Antonio Guzman, dirigeant du PRD, les parties s'étaient engagées à assurer un bon déroulement des élections, à se conformer aux résultats du vote, à soutenir les efforts du futur Gouvernement pour le développement économique du pays et le renforcement de ses institutions démocratiques et à garantir la sécurité des candidats battus et de leurs partisans.

Les militaires sont intervenus pour interrompre le dépouillement du scrutin, qui a dû être repris. C'est finalement M. Guzman qui a remporté les élections présidentielles, mettant ainsi fin au règne de M. Balaguer (12 ans). Le PRD a également obtenu la majorité au Sénat et à la Chambre des Députés.

Données statistiques1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
au Congrès

Nombre d'électeurs inscrits	2.282.611
Votants	1.700.000 (environ)

Formation politique	Nombre de Sièges	
	Chambre des Députés	”
Parti révolutionnaire dominicain (PRD)	49	15
Parti réformiste (PR)	J12_	J 2_
	91	27